
BAPE-19.1

Référence:

19. La pêche

Demande ou Question:

19.1 Comment valider la conclusion qu'il n'y a aucun impact sur la pêche si aucune donnée n'est disponible sur les activités de pêches dans le secteur à l'étude ?

Réponse:

L'étude socio-économique de référence (Énergie Cacouna septembre 2005 : 85-87) et la réponse à la question Q-058 révèlent que la zone entourant le projet d'Énergie Cacouna est peu importante pour la pratique de la pêche commerciale.

Les seuls sites fixes pour la pêche commerciale à proximité du projet sont les deux sites de la pêche à l'anguille au sud du port de Gros Cacouna et le site de la pêche à l'oursin vert dans le havre existant du port de Gros Cacouna. Si Transports Canada continu de le permettre, les sites de pêche seront accessibles puisqu'ils sont situés à l'extérieur du périmètre de sécurité prévu pour le terminal d'Énergie Cacouna. Les scientifiques ne prédisent aucun impact du projet sur les populations d'anguilles. Énergie Cacouna conclut donc que son projet n'aura aucun impact sur la pêche commerciale à l'anguille.

D'autre part, les informations disponibles sont à l'effet qu'aucune pêche commerciale à l'oursin vert n'a été pratiquée au cours des deux dernières années, mais Énergie Cacouna n'a pas pu déterminer si elle a été abandonnée définitivement. Les scientifiques ne prédisent aucun impact sur cette espèce. Énergie Cacouna conclut donc qu'il n'y aura aucun impact sur la pêche commerciale à l'oursin vert.

Par ailleurs, la pêche commerciale au hareng, à l'éperlan arc-en-ciel, au poulamon atlantique, au gaspareau ou au grand corégone se pratique à l'extérieur du périmètre de sécurité prévu et dans le chenal commercial existant qu'emprunteront les méthanières. Les scientifiques ne prédisent aucun impact sur ces espèces. Énergie Cacouna conclut donc que son projet n'aura aucun impact sur la pêche commerciale de ces espèces.